

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 novembre 2025

**Délibération
N° 25.129.3**
En exercice ... 37
Présents 28
Votants 30
Pour 30
Contre 0
Abstention 0

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SERVICE
TRANSITIONS**

**ATTRIBUTION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR LA SOLARISATION DE PARCELLES SUR VIA EUROPA**

Date de la convocation : 29/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 4 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle polyvalente de la commune de Lespignan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

28 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), madame Brigitte SOULET (représentée par monsieur Jean-Philippe JUAN).

7 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

REÇU EN PRÉFECTURE
le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_12

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 novembre 2025

Attribution de l'appel à manifestation d'intérêt pour la solarisation de parcelles sur Via Europa

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment l'article 188 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 20.190.3 du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan climat-air-énergie territorial de La Domitienne ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 24.190.3 du 5 novembre 2024 portant lancement d'une consultation sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour le développement d'une ou plusieurs centrales photovoltaïques au sol sur la zone d'activité Via Europa ;

Vu le rapport d'analyse des offres ci-annexé ;

Considérant les objectifs territoriaux en matière de production d'énergies renouvelables fixés dans le Plan Climat Air Energie Territorial ;

Considérant que La Domitienne, en tant que maître d'ouvrage, est engagée sur son patrimoine bâti et foncier, à produire de l'électricité d'origine renouvelable pour optimiser sa consommation énergétique et contribuer à l'effort collectif ;

Considérant que pour parvenir à ces objectifs, La Domitienne a publié le 24 janvier 2025, un appel à manifestation d'intérêt visant à solariser des parcelles de type « délaissés », situées sur le parcs d'activités économiques Via Europa de Vendres, avec une logique de production d'électricité renouvelable locale utilisable par les acteurs économiques de proximité ; qu'au terme du délai de remise des offres, sept dossiers ont été déposés ; qu'après application des critères de jugement des offres, l'offre du groupement BELECTRIC / EREA arrive en tête du classement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 30 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. DÉCIDE d'attribuer l'appel à manifestation d'intérêt pour le développement de parc photovoltaïques au sol sur des parcelles situées dans la zone d'activités économiques à Vendres au groupement BELECTRIC France / EREA, dont le siège social est situé ZAE VIA EUROPA EST RUE DE STOCKHOLM 34350 VENDRES.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 13 NOV. 2025

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 13 NOV. 2025

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20251104-DELIB_25_12